



Un **BUDGET**
de la **Sécurité Sociale**
Pour **sortir de la crise sanitaire**
et **répondre aux besoins**
de la **population**

8 mars 2024 : GRÈVE féministe

Exigeons la reconnaissance de nos compétences professionnelles et la revalorisation salariale des métiers « féminisés » de la santé, du soin, du social et du médico-social.

Le 8 mars, grève féministe parce que trop d'inégalités entre les femmes et les hommes perdurent.

Nous, les femmes, sommes au cœur des métiers de la santé, du soin, du social et du médico-social, notre nombre en témoigne.

Parce que ces champs d'intervention croisent avec les soins auprès de nos familles ou de nos proches, notre investissement professionnel n'est pas reconnu comme un travail., il est invisibilisé comme l'est le travail domestique.

Quand la valeur travail n'est pas reconnue, nos salaires restent faibles et ne reflètent ni le niveau de nos compétences ni le niveau de nos responsabilités.

S'il faut encore l'incarner, nous avons porté sur nos épaules le poids de la crise COVID. Celle-ci a bien mis en évidence notre rôle majeur dans les hôpitaux et dans le maintien de la solidarité entre les personnes.

Quelques chiffres de l'observatoire des inégalités, 4 mars 2022 :

- Les assistantes maternelles 98% de femmes,
- Aides à domicile 95% de femmes,
- Aides soignant.es 91% de femmes,
- Infirmières 87% de femmes ;
- Sage-femmes 97% de femmes.

Comment et pourquoi sommes-nous dévalorisées ?

Comment et pourquoi nos salaires sont-ils dépréciés dès l'embauche ?

Cette absence de reconnaissance de la valeur de notre travail, les femmes, nous la subissons et des économistes telles Séverine Lemiere et Rachel Silvera la décryptent.

Un exemple de distorsion salariale : une sage -femme, diplômée Bac+5 en établissements de santé, 20 ans d'ancienneté, gagne 400,00 euros de moins par mois qu'un ingénieur hospitalier, même niveau de diplôme et même ancienneté.

**Pourquoi la valeur travail des métiers « féminisés »
n'est pas reconnue à la hauteur des autres métiers ?**

Pourquoi les compétences de ces métiers sont-elles dépréciées ?

Ainsi, la loi Gaillot de mars 2022 autorise la pratique des IVG instrumentales par les sages femmes en établissements de santé.

Or, le décret d'application parut le 17 décembre 2023 instaure de telles contraintes médicales qu'il annule cette nouvelle pratique pour les sage-femmes. Par-delà, le coup porté contre le droit à l'IVG, ce décret montre bien le mépris envers une profession « féminisée ». C'est inadmissible !

**Il reste la condescendance sociétale pour l'ensemble de ces métiers,
nous avons été applaudies tous les soirs à 20h00. Et après ?**

La prise en compte de nos compétences techniques, de notre engagement auprès de l'humain (de la petite enfance aux personnes âgées), des responsabilités majeures que nous assumons, doivent trouver une reconnaissance dans nos salaires, dans le déroulement de nos carrières, dans nos droits à la retraite mis à mal par la dernière réforme.

Nos métiers sont essentiels à la cohésion sociale, à la solidarité entre les générations et les populations. Leurs faibles rémunérations les dévalorisent et dévalorisent l'idée même de solidarité.

**Levons-nous, travailleuses de la santé,
du soin, du social et du médico-social.**

Soyons toutes dans la rue le 8 mars,

Déclarons la Grève Féministe !